

Le 16/03/2022

COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

PLANNING RAMASSAGE DU GAZON ANNEE 2022

La Commune effectuera le ramassage du gazon
les Lundis matins à partir de 08 Heures
Gazon déposé en sacs mi-remplis afin d'alléger le poids, non ficelés (sacs restitués).

Sac trop lourd = sac non ramassé

28 mars	02 mai	Mardi 07 juin	04 juillet	01 août	05 sept
04 avril	09 mai	13 juin	11 juillet	08 août	12 sept
11 avril	16 mai	20 juin	18 juillet	Mardi 16 août	19 sept
Mardi 19 avril	23 mai	27 juin	25 juillet	22 août	26 sept
25 avril	30 mai			29 août	03 oct

NOTA : les sacs devront être visibles et en limite de propriété.

Petit rappel de la réglementation pour l'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...

Les jours ouvrables de : 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Le Samedi de : 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Le Dimanche et Jours fériés de : 10h00 à 12h00

Nous vous informons que les feux sont STRICTEMENT INTERDITS (Règlement Sanitaire Départemental et rappel par Circulaire préfectorale du 11/02/2014).

COMPOSTAGE :

La Communauté de Communes Rives de Moselle met gracieusement à disposition des foyers, des composteurs de différentes tailles pour votre gazon (un seul par foyer).

A commander en mairie (vous munir d'une preuve d'identité, d'une facture récente, demande à signer en mairie).

L'Equipe Municipale,

